

L'INFO DU JOUR

Le bourgmestre dit refuser que la revue communale devienne tribune de l'un ou l'autre groupe communal.

45 000 € : le cahier des charges de la revue (nouvelle conception graphique, mise en page et impression)

Premier conseil 2012, premiers échanges polémiques



EdA - 10752690196

CHIMAY Conseil communal

# Infor Chimay, outil de communication ?

L'opposition a, une nouvelle fois, interpellé la majorité sur la revue communale « Infor-Chimay ». Chacun est resté sur ses positions.

● Robert LOUETTE

Le point de l'ordre du jour traitant d'Infor Chimay, revue trimestrielle éditée par la commune, est l'occasion d'un échange verbal plus animé entre la majorité et l'opposition. Cette situation permet de sortir de la monotonie ce premier conseil de l'année.

Pour mémoire, en janvier et à l'occasion des vœux communaux, Françoise Fassiaux, porte-parole de l'opposition, avait dénoncé ce qu'elle appelle « la mainmise de la communication communale passant par deux outils, destinés à la gloire communale : « Infor Chimay » et « Ma commune m'informe » (notre édition du 12 janvier 2012).

Au moment d'approuver le cahier des charges relatif à la revue, dont coût estimatif : 45 000 €, et concernant la nouvelle conception graphique, la mise en page et l'impression, Tanguy Dardenne, au nom de l'opposition, interpelle le bourgmestre Denis Danvoye à propos de ce qu'il appelle une « tendance qui se confirme » : il s'agit de « la présence » du



EdA - 10751982619

Dans le cadre du développement rural, une nouvelle phase dans l'aménagement de l'ancienne école du Sacré-Cœur à Chimay est lancée : la commande d'une étude architecturale.

maieur dans les numéros parus.

L'intervenant rappelle l'article 2 de la Charte du 27 janvier 2001 : « Son objectif (NDRL : celui d'Infor Chimay) premier est d'apporter une information aussi complète et aussi neutre que possible à tous les citoyens de l'entité. Cela sous-entend que cette brochure ne pourra être à la solde du pouvoir local ni servir de tribune à l'opposition ni aux différents groupes d'opposition qui se manifesteraient. En aucun cas, elle ne sera ouverte à la polémique. »

D'autre part, le montant annoncé est déclaré par l'intervenant en augmentation de 70 %. Une piste est proposée pour di-



EdA - 10752650048

Les travaux sur la place des Princes doivent améliorer la voirie mais aussi remplacer le réseau de distribution d'eau.

minuer le coût : l'insertion de la publicité.

Le bourgmestre réagit en précisant que la revue n'est en rien

à la solde du pouvoir ni ne sert en rien de tribune à la majorité.

Il précise que le montant annoncé est estimatif avec une

nouvelle conception graphique et que les frais postaux sont importants. Au sujet de la publicité, l'échevin de l'information Marcel Roynet, précise que cette formule n'a pas été retenue afin d'éviter la concurrence des annonceurs avec l'extérieur.

Au vote : oui pour l'approbation de la part de la majorité et d'Action citoyenne – abstention de l'opposition BOUGE et DMC.

## Aménagements et travaux

Le dossier concernant l'aménagement d'une maison rurale dans l'ancienne école du Sacré-cœur, rue de la Soque, à Chimay, est approuvé unanimement.

Il s'agit maintenant, après la phase d'acquisition de ce bien par la Ville, en 2009, dans le cadre du développement rural, de la phase d'aménagement : celle-ci passe par l'ouverture d'une étude architecturale, technique d'un montant de 110 933,86 TVAC. L'approbation des élus s'inscrit dans le long processus d'aménagement qui verra, à l'intérieur du bâtiment, l'installation de la bibliothèque et de locaux polyvalents en liaison avec la vie associative.

Approbation également pour la phase des prochains travaux des rues Gauchez, du Pavillon et de la Place des Princes (notre édition du 11 février 2012), de réparation de toiture : église de Salles, centre Sudhaina et château Lemaur. ■

# Les Francs Archers chimaciens à Baileux

Une intéressante décision est intervenue en faveur des Francs Archers de Chimay : ils auront un local, à Baileux

Lors du conseil de ce mercredi soir, les mandataires ont unanimement approuvé une convention en faveur des Francs Archers chimaciens, laquelle met leur disposition, par bail emphytéotique, un terrain sis à Baileux.

« Il s'agit, précise le bourgmestre Denis Danvoye, d'un



Les archers ont de l'avenir. Pour preuve, deux jeunes archers ont participé l'an passé à la Coupe du monde.

terrain communal, près du centre culturel Sudhaina, qui est situé en zone d'intérêt communautaire.

## Subsidié par Infrsports

Sur ce terrain aménagé par les Francs Archers verra l'édification d'un bâtiment. À cette fin, la Ville va introduire un dossier subsidié à raison de 75 % auprès d'Infrsports pour ce projet et les 25 % seront supportés par le club qui aura également les charges. Denis Danvoye voit dans cette convention « la réalisation d'un beau projet qui, en définitive, ne coûte rien à la ville, mais qui responsabilise un groupe sportif. » ■ R.L.